Le mot du maire

Le 16 mars, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a validé l'amendement permettant à six communes de ValSol (Férolles, Ouvrouer-les-Champs, Sandillon, Sigloy, Tigy et Vienne-en-Val) de fusionner avec la Communauté de Communes des LOGES.

Cette décision, soutenue à l'unanimité par le conseil Municipal, répond à plusieurs enjeux :

- le respect des habitants, en redonnant un sens géographique et historique ainsi qu'une cohérence de notre bassin de vie avec des communes comme Darvoy, Jargeau, Saint-Denis- de- l'Hôtel ou Châteauneuf-sur-Loire ;
- le respect de la loi NOTRe, en évitant le morcellement des Communautés existantes et en préservant ainsi l'unité des communes de ValSol après plusieurs années de travail en commun ;
- la redéfinition d'une cohérence territoriale nord/sud Loire.

La prochaine étape sera le passage au vote dans l'ensemble des conseils municipaux concernés par ce périmètre, puis un travail de rapprochement avec nos collègues des Loges pour construire un nouveau territoire fort et solidaire, au service de ses habitants.

David DUPUIS

Prochainement à Férolles

Du 2 au 18 avril	✓ Vacances scolaires
Jeudi 21 avril	✓ Soirée jeux à 20h au palace des salopettes (ancien commerce)
Samedi 23 avril	✓ Auditions de l'école de musique à 14h30 à la salle des fêtes
Samedi 23 avril	✓ Concert de l'Union musicale avec la participation de Choralia à 20h30 à la salle des fêtes (entrée gratuite et mini tombola des programmes)
Jeudi 05 mai	✓ Soirée jeux à 20h au palace des salopettes (ancien commerce)
Dimanche 08 mai	✓ Fête de la victoire
Samedi 21 mai	✓ Inauguration du « Palace » (place de l'église)
Vendredi 27 mai	✓ Soirée chant à sandillon (école primaire)

Appel aux volontaires

Face à une charge de travail toujours plus importante, la mairie souhaiterait demander l'aide de plusieurs volontaires afin de réaliser la distribution des comptes rendus des conseils municipaux et par la même occasion, les « Férolles infos ». Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Zoom sur… Nature & co

Après une formation en aménagement paysager à Angers, l'obtention d'un Brevet de Technicien Supérieur en 1999 et avoir exercé sa spécialité dans diverses entreprises de la région, M. Roger CHAUT a décidé d'installer sa propre société « Nature & Co. » à Férolles.

Depuis fin 2013, il exerçait sa profession en tant qu'auto-entrepreneur à temps partiel. Depuis le 15 Mars, il est à temps complet, artisan paysagiste en micro-entreprise. Son activité consiste à effectuer tous travaux de petit terrassement, clôtures, plantations, engazonnement, arrosage automatique, mais aussi les entretiens divers et variés des jardins. Débutant son activité à son compte, il pratique l'entraide avec d'autres entrepreneurs des villages avoisinants : travaux, matériel…

A l'avenir, il souhaiterait se spécialiser dans la création et l'aménagement de jardins (pavages, dallages, création d'allées en calcaire avec ou sans bordurage...).

Si vous souhaitez faire appel à ses services, voici ses coordonnées :

Nature & Co, 3, Allee Breteche, 45150 – Férolles Tel : 0603128337

Les bouchons d'amour

Pour votre information, l'Association « Les Bouchons d'Amour » a mis à votre disposition un collecteur à la Mairie.
Les buts de cette association sont de collecter des bouchons en plastique et de les revendre ensuite à la société de recyclage ERYPLAST, située en Belgique.
Le produit financier de la vente des bouchons (235 euros la tonne) sert à financer du matériel pour des personnes handicapées ainsi que, ponctuellement, des actions humanitaires en France et à l'étranger.
Quant aux bouchons, ils sont transformés en palettes en plastique appelées progressivement à remplacer les palettes en bois actuellement utilisées. Ces palettes en plastique ont une durée de vie de 300 ans et sont recyclables à l'infini.
Les bouchons acceptés sont :

- les bouchons alimentaires : eau, lait, soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- les bouchons ménagers : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- les bouchons de cosmétiques : déodorants, laque, parfum...
- les bouchons de produits d'hygiène : dentifrice, shampooing, produits douche...
- les couvercles en plastique : chocolat et café en poudre, moutarde...
- divers : les boites de pellicule photo, les oeufs Kinder...

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit. A noter que la colle utilisée par les fabricants est à base d'hévéa, ce qui est tout à fait compatible avec le recyclage.
ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.
Les bouchons REFUSÉS sont :

- les bouchons de produits chimiques hautement toxiques
- les bouchons de sécurité : détergents…
- les bouchons de médicaments

Prochainement à Férolles

Chère flâneuse, cher flâneur, que vous soyez Férolliot ou de passage, vous avez peut-être constaté que, depuis peu, ça s'agite à l'intérieur… En effet, l'association « LA TROUPE DES SALOPETTES » est en train de donner naissance ici, au cœur de Férolles, à un lieu de création partagée, un lieu de résidences et de fouilles artistiques, un ventre d'art et de convivialité.
LE PALACE des Salopettes aura pour objectifs artistiques :

- Être un lieu de résidence artistique pour l'accueil de compagnie ou d'artistes en création, retours critiques de professionnels en sortie de résidence, échange avec un public
- La fouille artistique par un travail de recherche autour d'un domaine artistique et d'une problématique, stages et ateliers professionnels pouvant s'ouvrir aux amateurs
- La rencontre artistique pour faire se rencontrer les artistes, mélanger les genres et les arts
- Le travail autour de petite forme scénique afin d'utiliser la contrainte du petit espace scénique
- L'exposition par la rencontre de l'artiste et de son travail plastique (peinture, sculpteur, gravure, photo, masque, film, marionnette) ainsi que l'accueil de création

Quant aux objectifs culturels auprès de la population, ils seront de :

- Partager un moment convivial et artistique en famille, entre amis ...
- Être à la fois acteur et spectateur.
- Faire découvrir l'art.
- Faire découvrir des artistes locaux dans différents domaines artistiques.
- Proposer des activités artistiques adaptées à différentes tranches d'âges.
- Promouvoir le spectacle vivant en milieu rural

Contrairement à un café, cet endroit ne sera pas ouvert en permanence. Il ne le sera que lorsque des activités auront lieu, et vous accueillera selon ce qui est proposé, à commencer par deux soirées jeux le 21 avril et 5 mai ainsi que l'inauguration officielle, le 21 mai prochain.

Ce journal d'information est édité par la commune de Férolles. Vous pouvez envoyer vos suggestions d'articles et d'informations à l'adresse suivante: ferolles.info@orange.fr. **Merci de ne pas jeter sur la voie publique.**